



Énoncé des tâches

faisant partie du modèle de DP pour des services de transport scolaire

Le présent document est un modèle d'énoncé des tâches qui doit être modifié afin d'être compatible avec les versions adaptées du contrat type et du modèle de DP. Ce document constitue l'énoncé des tâches dont il est fait mention au paragraphe 3.1 du modèle de DP.

PPI Consulting Limited
1^{er} septembre 2008

Table des matières

1. Introduction	3
Contrat type	3
Objectif en matière de services.....	3
Renseignements généraux.....	3
2. Définitions	4
3. Services	4
4. Programme de sécurité	4
5. Obligations et restrictions imposées à l’exploitant	5
6. Exigences relatives à l’assurance.....	5
7. Itinéraires et horaires	5
8. Véhicules	5
9. Conducteurs	5
10. Administration.....	6
11. Contrepartie et comptabilité.....	6
12. Procédure en cas d’accident	6
13. Conditions générales du contrat type.....	6
14. Normes d’exécution.....	7
15. Cautionnement d’exécution.....	7
Notes en fin de texte	8

1. Introduction

Le consortium XXXⁱ souhaite conclure des contrats avec un ou plusieurs soumissionnaire pour la prestation de **services de transport scolaire**. Chaque contrat aura une durée minimale de **trois (3) ans**ⁱⁱ (années scolaires consécutives) et prendra effet le **24 avril 2008**ⁱⁱⁱ ou aux alentours de cette date. Chaque contrat sera renouvelé automatiquement pour deux (2) mandats successifs de un (1) an, aux mêmes conditions¹ (à l'exception des tarifs) qui sont stipulées dans chaque contrat, à moins que le consortium ne fasse part par écrit au proposant de son intention de ne pas renouveler un contrat au plus tard le **1^{er} avril de la cinquième**^{ivv} (**5^e**) année du contrat et le 1^{er} avril de la première année du renouvellement d'un contrat, le cas échéant.

Si le consortium ne donne pas pareil avis, le contrat sera automatiquement renouvelé. Tous les contrats prendront fin le **24 avril 2013**^{vi}, à moins qu'ils ne soient résiliés à une date antérieure en vertu des dispositions de la présente DP et du contrat type.

Les fournisseurs de services de transport scolaire (les « services ») sont invités à soumettre des propositions conformément aux conditions énoncées dans la présente DP, y compris dans les annexes qui y sont jointes.

Contrat type

Les soumissionnaire doivent prendre note que les contrats qui découlent du processus de DP doivent être établis sous la forme prescrite au paragraphe 6.7 de la DP, intitulé Entente, et doivent accepter cette condition.

Aucune modification à l'entente ne peut être négociée avec un proposant donnant suite à la présente DP.

Objectif en matière de services

L'objectif du consortium est d'offrir à ses élèves des services de transport sécuritaires, efficaces, fiables et économiques. Le consortium souhaite collaborer avec les soumissionnaire qui travailleront à titre de partenaires du consortium afin de fournir un niveau de service sans égal.

Renseignements généraux^{vii}

Le consortium, formé des conseils scolaires de XXX, YYY, ZZZ^{viii}, travaille en étroite collaboration avec les conseils membres depuis XX années. Le consortium dispose actuellement de personnel opérationnel pour s'occuper de questions propres à chaque conseil scolaire, et une unité conjointe de planification du transport élabore et met en œuvre des solutions en matière d'itinéraires. Les locaux du personnel du

¹ Les tarifs applicables aux années de prolongation peuvent être différents et sont proposés par le consortium au moment où il offre la prolongation. Les soumissionnaire peuvent accepter ou refuser l'offre de prolongation à ces tarifs. S'ils la refusent, le contrat est soumis à un nouveau processus de DP à l'expiration.

consortium se trouvent à [REDACTED]. Un superviseur et du personnel affectés à la planification facilitent la mise en œuvre d'une solution réellement adaptée à un consortium. Les consortiums utilisent un logiciel appelé [REDACTED] pour planifier, optimiser et gérer les itinéraires.

2. Définitions.

Nous attirons l'attention des soumissionnaire sur les définitions contenues dans la DP et dans le contrat type ci-joints.

3. Services

Les itinéraires, les véhicules et les distances visés par le contrat sont les suivants :

Itinéraire	Catégorie 1 de véhicules et distance totale	Catégorie 2 de véhicules et distance totale	Catégorie 3 de véhicules et distance totale	Catégorie 4 de véhicules et distance totale	Catégorie 5 de véhicules et distance totale
Itinéraire A	Véhicules/distance total				
Itinéraire B	Véhicules/distance total				
Itinéraire C	64	56	—		
Itinéraire D	37	32	91	—	
Itinéraire E	93	35	54	43	—
Autres itinéraires au besoin					

Prière de noter que le consortium détermine l'aménagement des itinéraires; il désigne les lieux et les heures d'embarquement et de débarquement des élèves, il détermine les destinations et le nombre de passagers, il dresse les listes d'arrêts et les listes d'élèves, et il fournit les renseignements sur les élèves et tout autre renseignement dont l'exploitant a besoin pour s'acquitter de ses obligations aux termes du contrat.

Les modifications apportées à l'aménagement des itinéraires ou aux lieux d'embarquement et de débarquement des élèves sont déterminées par le consortium qui les communique à toutes les parties concernées.

L'exploitant doit fournir des services de transport conformément au tableau ci-dessus qui constituera l'annexe C de l'entente, intitulée Itinéraires.

4. Programme de sécurité

Chaque proposant doit avoir un programme de sécurité en place. Vous devrez fournir un exemplaire de votre programme de sécurité au moment de la signature du contrat, et un résumé du programme devra accompagner votre proposition.

5. Obligations et restrictions imposées à l'exploitant

Des restrictions et certaines obligations sont imposées à l'exploitant dans l'exécution de ses tâches. Elles sont clairement énumérées aux paragraphes 5.1 à 5.10 du contrat type, et vous devez indiquer dans votre offre que vous acceptez ces obligations et ces restrictions.

6. Exigences relatives à l'assurance

Au moment de la signature du contrat, vous devez, au minimum, être en mesure de vous conformer aux exigences en matière d'assurance, énoncées aux paragraphes 7.1 à 7.4. Dans votre offre faisant suite à la présente DP, vous devez fournir une preuve de votre capacité de souscrire l'assurance nécessaire qui, au minimum, satisfait aux exigences de l'article 7 du contrat type.

7. Itinéraires et horaires

Les itinéraires et les horaires indiqués à l'article 3 du présent énoncé des tâches sont assujettis aux conditions et aux règles énoncées à l'article 8 du contrat type.

Prière de noter en particulier que le paragraphe 8.2 du contrat type indique le nombre total de jours de service requis par le consortium, soit **XXX** jours.

Prière de noter également que vous devez parcourir les trajets à titre d'essai, comme suit :

Indiquer ici les exigences relatives aux essais

Vous devez déclarer que vous êtes d'accord avec toutes les exigences de l'article 8 du contrat type et que vous les acceptez.

8. Véhicules.

Les véhicules devant être fournis par le proposant pour la prestation des services visés dans la présente DP doivent satisfaire à toutes les exigences de l'article 9 du contrat type, à tous les égards.

Nous attirons votre attention sur le paragraphe 9.3 du contrat type qui indique l'âge maximum et l'âge moyen acceptables pour chaque catégorie de véhicules dans le cadre de la présente DP.

Vous devez indiquer que vous êtes d'accord avec toutes les exigences de l'article 9 du contrat type et que vous les acceptez.

9. Conducteurs

Les conducteurs employés par le proposant doivent satisfaire aux exigences de l'article 10 du contrat type, ou dépasser ces exigences, au moment de l'entrée en vigueur et pendant toute la durée du contrat.

Vous devez indiquer que vous êtes d'accord avec toutes les exigences de l'article 10 du contrat type et que vous les acceptez.

10. Administration

Le proposant doit fournir des services administratifs qui satisfont aux exigences de l'article 11 du contrat type ou qui les dépassent.

Vous devez indiquer que vous êtes d'accord avec toutes les exigences de l'article 11 du contrat type et que vous les acceptez.

11. Contrepartie et comptabilité

Les pratiques et procédés devant être utilisés par le consortium et le proposant sont énumérés à l'article 12 du contrat type.

Pour s'assurer un paiement rapide des factures présentées sous la forme prescrite, les soumissionnaire doivent fournir tous les renseignements énumérés à l'article 12.

Vous devez indiquer que vous êtes d'accord avec toutes les exigences de l'article 12 du contrat type et que vous les acceptez.

12. Procédure en cas d'accident

La procédure en cas d'accident est décrite à l'article 13 du contrat type. Vous devez indiquer que vous êtes d'accord avec toutes les exigences de l'article 13 du contrat type et que vous les acceptez.

13. Conditions générales du contrat type

Les conditions générales du contrat et les conditions supplémentaires, y compris celles qui touchent :

- les modifications apportées au contrat
- l'administration de la part du consortium
- les successeurs
- la confidentialité
- le droit de l'exploitant de fournir des services à d'autres conseils scolaires, et
- le règlement des différends

sont énoncées en détail à l'article 15 du contrat type.

Vous devez indiquer que vous êtes d'accord avec toutes les exigences de l'article 15 du contrat type et que vous les acceptez.

14. Normes d'exécution

Dans l'exécution du contrat qui résultera de la DP, le proposant sera soumis à des normes d'exécution et à des mesures de rectification qui sont expliquées à l'article 16 du contrat type.

Vous devez indiquer que vous êtes d'accord avec toutes les exigences de l'article 16 du contrat type et que vous les acceptez.

15. Cautionnement d'exécution^{xi}

Si le contrat fait l'objet d'un cautionnement d'exécution (voir l'article 17 du contrat type), la nature du cautionnement doit être précisée ici.

Notes en fin de texte

- i Modifier en fonction du nom du consortium ou des consortiums
- ii Insérer le nombre d'années de l'entente
- iii Insérer la date d'entrée en vigueur de l'entente
- iv Modifier cette date pour indiquer la date de l'avis dans la dernière année de l'entente
- v Ce nombre d'années doit être modifié en fonction du nombre d'années que durera l'entente
- vi Insérer la date à laquelle l'entente prendra fin
- vii La formulation de ce paragraphe n'est qu'une suggestion. Chaque consortium doit mettre au point la formulation qui lui convient.
- viii Insérer le nom des conseils scolaires qui forment le consortium et modifier cette description en conséquence
- ix Indiquer le nombre de jours de service, et préciser si des jours de congé comme le Jour de la famille et d'autres congés spéciaux sont inclus ou exclus
- x S'il est obligatoire pour l'exploitant de parcourir les trajets à titre d'essai aux termes de la DP et du contrat qui en résultera, préciser cette exigence ici
- xi Si le contrat fait l'objet d'un cautionnement d'exécution (voir l'article 17 du contrat type), la nature du cautionnement doit être précisée ici.